

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	12

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt et le mercredi 4 novembre à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 27 octobre 2020, s'est réuni dans les locaux administratifs du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Brigitte MARCQ, Corinne NOEL, Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de M. GRENAT), Guy ALLEMAND (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Marc BOUTROY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS (pouvoir reçu de M. DEMILLY), Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Antoine PERALDI, Yves SANDRAS.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. ALLEMAND), Véronique DESEIGNE, Messieurs Charles COUSIN, Bruno DEJONGHE, Monsieur Bruno DEMILLY (pouvoir donné à M. GAVOIS), Gérard GRENAT (pouvoir donné à M. AGIUS), Michel HAMY, Olivier MAJEWICZ, Philippe MIGNONET, Olivier PLANQUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Pascal GAVOIS

T3-11-2020 : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Emmanuel AGIUS, Vice-président

Monsieur le Président du SEVADEC rappelle que, pour le fonctionnement du Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels (P.V.D.R.) et du bâtiment administratif, deux postes d'alimentation électrique ont été installés sur l'emprise de la propriété du SEVADEC.

De ce fait, des conventions de servitude doivent être établies entre le SEVADEC et ENEDIS afin de fixer les obligations de chacune des parties.

Celles-ci concernent les parcelles cadastrées suivantes :

- 000 BX 01 264,
- 000 BX 01 267.

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20201104-T3-11-2020-DE
Date de télétransmission : 09/11/2020
Date de réception préfecture : 09/11/2020

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 20 octobre 2020, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** ladite convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention et les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SYNDICAT

02101 LAUS OCEDEX

Décision rendue exécutoire
Le 20/10/2020
Certifié exact
L'ordonnateur 